



C O M I T E S Y N D I C A L

MERCREDI 21 NOVEMBRE 1995

PRESENTS OU REPRESENTES :

M. Charles GINESY, Président du Conseil Général des A.M.,
Mlle Pierrette BELLON, Conseiller Général, Maire de SAINT-AUBAN,
M. André-Charles BLANC, Conseiller Général,
M. Roger DUHALDE, Conseiller Général, Maire de MOUGINS,
M. Pierre FOUQUES, Conseiller Général,
M. René GILLY, Conseiller Général, Maire de LA TOUR SUR TINEE,
M. Pierre GUIGONIS, Conseiller Général,
M. Jean-Pierre LELEUX, Conseiller Général, Maire de GRASSE,
M. Claude LEROUX, Conseiller Général,
M. Jean-Mario LORENZI, Conseiller Général, Maire de SOSPEL,
M. Gilbert MARY, Conseiller Général, Maire de BREIL SUR ROYA,
M. Jean-Pierre MASCARELLI, Conseiller Général, Maire de BOUYON,
M. Pierre-Guy MORANI, Conseiller Général, Maire de GILETTE
M. Paul OLLIE, Conseiller Général,
M. Jean THAON, Conseiller Général, Maire de LANTOSQUE,
M. Robert VELAY, Conseiller Général, Maire de PUGET THENIERS,
Mme Colette BOURRIER-RAYNAUD, Maire de VILLARS SUR VAR,
M. Joseph BALDINI, Adjoint au Maire de ROQUESTERON,
M. Georges BARBIER, Adjoint au Maire de VALBERG,
M. Michel DEBERDT, Conseiller Municipal de ROQUEBILLIERE,
M. Edmond CLARY, Conseiller Municipal d'ISOLA,
Mme Marie CONCAS, Conseiller Municipal de SOSPEL,
M. Luc FALIBOIS, Adjoint au Maire de COURSEGOULES
M. Bernadette FORESTIER, Conseiller Municipal de TENDE,
Mme Annie GIMENEZ, Adjoint au Maire de CARROS,
M. Henri GIUGE, Adjoint au Maire de SAINT MARTIN VESUBIE,
Mme Caroline GUIDO, Conseiller Municipal de COURSEGOULES,
M. Pierre KLOUMAN, Conseiller Municipal de ST CEZAIRE SUR SIAGNE,
M. Jean PASCAL, Conseiller Municipal de ST ETIENNE DE TINEE,

ASSISTAIENT A LA REUNION DU COMITE :

M. Olivier SAMBUCCHI, Chargé de la Mission Culturelle du C.G.,
Mme Nathalie RENAUD, Juriste D.A.J.C. du Conseil Général,
M. Jacques BESSON, Payeur Départemental,
M. Roger BRUN, Directeur Général de l'E.D.M.A.M.
M. Claude VANDAMME, Directeur Pédagogique Adjoint de l'E.D.M.A.M.
Mme Jeannine OTTO-BRUC, Chargée de Mission de l'E.D.M.A.M.

Avenue Paul Montel, cité des Moulins, bât. 38, esc. 48 - 06200 NICE
Tél. : 93 83 60 40

BREIL-SUR-ROYA / CARROS / CLANS / COURSEGOULES / GILETTE / GUILLAUMES / ISOLA / LANTOSQUE / PUGET-THENIERS

ROQUEBILLIERE / ROQUESTERON / ST-CEZAIRE-SUR-SIAGNE / ST-ETIENNE-DE-TINEE

MARTIN-VESUBIE / ST-SAUVEUR-SUR-TINEE / ST-VALLIER-DE-THIEY / SOSPEL / TENDE / THORENC / VALBERG / VALDEBLORE / VILLARS-SUR-VAR

ORDRE DU JOUR :

- 1/ - Discussion sur les orientations budgétaires 1996.
- 2/ - Autorisation d'ester en justice.
- 3/ - Questions orales.
- 4/ - Questions diverses.

o-o-o-o-o-o

Monsieur Jean THAON, 1er Vice-Président du Syndicat Mixte, représentant le Président, Charles GINESY, ouvre la séance à 18H00 en félicitant les nouveaux élus, représentants les communes et en remerciant les membres du Comité de leur présence.

1/ - Discussion sur les orientations budgétaires 1996

M. BRUN, Directeur Général, donne lecture du budget prévisionnel 1996 s'élevant à 7 030 000 F, budget identique à celui de 1995. Il signale cependant que sur demande de la Paierie Départementale, une différenciation sera faite entre le chapitre 610 et 611 (salaire des titulaires et non titulaires).

M. BARBIER, Adjoint au Maire de VALBERG, propose de prévoir des crédits au compte 665 pour frais d'avocat. Afin de ne pas augmenter le budget, il est proposé de diminuer le compte 831 (prélèvement pour investissement) et de réajuster en conséquence la section d'investissement.

M. GIUGE, Adjoint au Maire de SAINT MARTIN VESUBIE, signale au compte 634 (Electricité), une diminution des prévisions entre 1995 et 1996. M. BRUN indique que la prévision 1995 avait été surestimée.

M. BARBIER rappelle qu'il avait été prévu qu'une commission étudie l'évolution des participations communales. Il demande que cette commission soit convoquée avant le vote du Budget Prévisionnel 1996 faute de quoi, il ne votera pas le budget.

Les membres de cette commission fixent la date du 12 décembre 1995 à 17h00 au siège de l'Ecole Départementale de Musique des A.M.

ADOPTE A L'UNANIMITE

2/ - Autorisation d'ester en justice :

M. THAON laisse la parole à M. BRUN qui donne lecture à l'Assemblée du Jugement en date du 16 juin 1995, par lequel le Tribunal Administratif de Nice a annulé l'arrêté, pris le 12 Mai 1993 par le Président du Syndicat Mixte "Ecole Départementale de Musique des Alpes-Maritimes" maintenant en disponibilité Monsieur James DUBREUIL, Directeur Adjoint chargé de l'enseignement, recours N°93.2569.

Ce jugement ayant été pris suite à une erreur d'interprétation par le Tribunal Administratif de la grille du personnel du Syndicat Mixte, il convient de faire appel de ce jugement.

Il est demandé, en conséquence, d'autoriser le Président à ester en justice devant la Cour Administrative d'Appel de Lyon.

ADOpte A L'UNANIMITE

M. BRUN donne ensuite lecture du Jugement en date du 16 Juin 1995, par lequel le Tribunal Administratif de NICE, a rejeté le recours déposé par Monsieur James DUBREUIL, contre la décision implicite de rejet de réintégration, par le Président du Syndicat Mixte "Ecole Départementale de Musique des Alpes-Maritimes", et tendant à rapporter la décision en date du 23 Juin 1992, le plaçant en position de disponibilité pour convenance personnelle à sa demande.

Monsieur James DUBREUIL a déposé une requête en appel de ce jugement, N° 93-231, devant la Cour Administrative d'Appel de LYON, référencée N° 95LYO1798.

En conséquence, il est demandé à l'Assemblée d'autoriser le Président d'ester en justice devant la Cour Administrative d'Appel de LYON.

ADOpte A L'UNANIMITE

M. BARBIER informe les membres du Comité que le Professeur BOURDON, spécialiste de la Fonction Publique Territoriale pour les affaires juridiques et administratives, à AIX EN PROVENCE, a été consulté.

3/ - Questions Orales : NEANT

4/ - Questions Diverses :

M. BRUN commente les différents documents diffusés aux membres du Comité.

M. THAON rappelle que l'Ecole Départementale de Musique a 10 ans.

M. VELAY demande s'il est possible que le professeur qui dirige les ateliers vocaux puissent encadrer les élèves dans le cadre de manifestations durant les vacances scolaires. M. BRUN l'informe que s'il y a une véritable demande pour le samedi et dimanche, c'est réalisable mais en fonction de son statut, on ne peut obliger un professeur à travailler durant les vacances scolaires.

M. THAON remercie tous les participants.

Aucune question nouvelle n'ayant été soulevée, la séance est close à 19 h 00.

Le 1er Vice-Président,
Jean THAON

